

ÉCHO

<< Mars-Avril >>

*L'amour est le printemps du
cœur, et le printemps à mille
et mille fleurs...*

Alexandre BRUMAS





MAIRIE DE FAYET

Nous rappelons à nos chers administrés les horaires des permanences de la Mairie.

Lundi de 10h à 13h
Mardi de 13h30 à 16h30
Jeudi de 10h à 13h
Vendredi de 13h30 à 16h30
Samedi de 09h à 11h

Nous comptons sur votre aimable compréhension.

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour le 2^{ème} trimestre 2021, les filles et les garçons, nés en Avril, Mai et Juin 2005, sont tenus de se faire recenser sur les listes communales et doivent se présenter en mairie avant le 30 juin 2021.

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
POURQUOI ?
- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

OBJETIF CITOYEN

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA



Colis de Pâques



Au titre de l'Aide Sociale, les anciens de Fayet bénéficiaires auront le plaisir de recevoir, à domicile, leurs colis alimentaires :

**Le Samedi 03 Avril 2021
à partir de 9 heures**

En cas d'absence, merci de prévenir le secrétariat de Mairie au
03.23.62.57.13

AFFAIRES SCOLAIRES

Vacances de Printemps

Vendredi 23 avril 2021 (après la classe)
au Lundi 10 mai 2021 (matin)

AFFAIRES COMMUNALES



Attention :

**DANS
L'ENSEMBLE DE
LA COMMUNE DE
FAYET**



Selon l'Arrêté Préfectoral n°CAB-2021-087 du 06 mars 2021, portant obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans l'espace public (rues, esplanades, cimetière, terrain de pétanque...) des communes du département de l'Aisne.

Remise des prix aux Lauréats du « Concours de dessins de Noël »



Mercredi 27 janvier à 11h, a eu lieu la remise des prix du concours de dessins. Mme le Maire accompagnée de Brigitte TURBLIN et d'Angélique VASSEUR ont remis à chaque enfant un cadeau à l'issue de la cérémonie. Ils étaient tous heureux d'avoir été sélectionnés ... encore bravo à tous les participants !

Les lauréats :

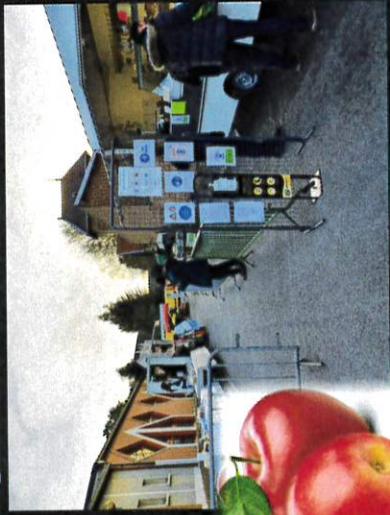
Amélia CARDON, Suzie CLOWW, Alice HENON, Chlea DAMIEN, Florentin LEROY, Noam TAHRILOU, Aimy TRUZZI, Enzo DUJARDIN, Bartholomé DA SILVA, Nathanaël LEROY.

« TEMPS DE NEIGE ET VERGLAS... »

**LA COMMUNE FAIT PASSER UNE ENTREPRISE QUI S'OCCUPE DU DÉNEIGEMENT
ET DU SALAGE DES VOIRIES POUR VOTRE SÉCURITÉ...**



MARCHÉ FERMIER



*Fruits et légumes de saison,
bières artisanales, jus bio,
boucherie/charcuterie de
producteurs-éleveurs,
confitures, miel,
savons... vente à emporter de
gaufres et crêpes...*

Nouveau lieu pour plus de diversité : Parking de la salle Polyvalente

**MARCHÉ FERMIER
DIMANCHE 21 MARS**
Envie d'aller faire vos achats sur un
marché de producteurs ? Bienvenue
à Fayet

**DE 9H
À 12H**

Où se situe t'il ?
!
Rendez-vous sur le
parking de la salle
polyvalente

Ce que je peux y trouver ?
Des Producteurs Locaux et
principalement Bio
Vente directe de produits
frais et fermiers

Une question sur l'origine d'un produit ?
Interrogez le producteur il saura vous
répondre.

LES PROCHAINS MARCHÉS :

**21 Mars
18 Avril
16 Mai
20 Juin**



De 9h00 à 12h00



Cérémonies Patriotiques 2021

Cette année, la commune accueillera les cérémonies officielles de Francilly, Gricourt, Holnon et Lehaucourt.

C'est en accord avec les différents maires ainsi que les présidents de l'UNC de Gricourt-Lehaucourt (Mr André RICHARD) et avec l'ACPG (Mr Michel PATTE) que ces manifestations se dérouleront dans notre commune.

HORAIRES DES CÉRÉMONIES

8 MAI à 10h00
11 NOVEMBRE à 10h00
5 DÉCEMBRE à 10h30



«Remise des prix aux lauréats du concours des « Illuminations de Noël » Samedi 13 Mars 2021



Les lauréats :

« Prix de l'Excellence » :
Mr et Mme Walton

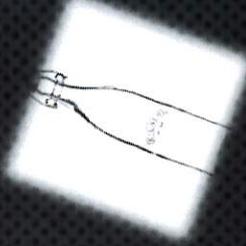
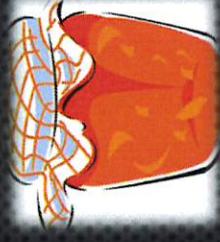
« Prix 5 étoiles » :
Mr et Mme Schreiner



C'est avec un certain plaisir que Mr Bailly et Mme le Maire ont remis les diplômes du « Prix de l'excellence » et celui de « 5 étoiles » accompagnés d'une box cadeau (1 week-end offert pour 2 personnes) aux lauréats de notre concours de décembre...
Dû à la crise sanitaire, nous n'avons pu recevoir l'ensemble des participants, qui était au nombre de 50 foyers mais chacun à reçu son lot par une distribution en porte à porte...
Nous remercions chaque Fayellois pour l'accueil réservé aux membres de la commission !

Les récompenses de 1 à 4 étoiles ont été confectionné avec des denrées provenant des producteurs de notre marché fermier, nous sommes attachés au soutien des producteurs locaux...

Vous pouvez retrouver ces articles sur nos prochains marchés fermiers...



...et de nous avoir laissé des petits mots ...

Merci pour votre accueil ...

**INSCRIPTION
COMPOSTEURS INDIVIDUELS**



Bienvenue aux composteurs !

Notre commune et l'Agglo du Saint-Quentinois sommes engagées depuis 2015 dans une démarche globale de développement durable par le biais du Programme Local de Prévention des déchets.

Aussi, afin de participer à la réduction des déchets sur notre territoire, vous pouvez désormais obtenir gratuitement **un composteur individuel de 345 litres**.



Dès réception de ce flyer, si vous êtes intéressé, **merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie** afin d'être inscrit sur une liste d'attente.

Une distribution sera programmée à partir du mois de mai afin que vous puissiez venir retirer votre composteur et son guide pratique. La date précise vous sera communiquée par votre mairie.

Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information au :

Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06

COLLECTE ET RECYCLAGE

*des piles et petites
batteries usagées*

**L'Agglo du Saint-Quentinois
et votre Mairie mettent
désormais à votre disposition
UN NOUVEAU POINT
DE COLLECTE
en partenariat avec Corepile !**

**Vous pouvez dorénavant
DÉPOSER VOS PILES
ET PETITES BATTERIES USAGÉES**
dans une boîte dédiée à cet usage
au sein de votre mairie selon les
horaires d'ouverture
du secrétariat.

Pour rappel, vous pouvez
également apporter vos piles
usagées en déchèterie
ou en entrée de certains
magasins partenaires.



Piles recyclées, nature préservée !

POUR PLUS D'INFOS : CONTACTEZ VOTRE MAIRIE OU AGGLO J'ÉCOUTE !



Agglo j'écoute

☎ 03 23 06 30 06

🌐 agglo-saintquentinois.fr

Corepile

**DE 9H
À 12H**

MARCHÉ FERMIER

LE 3 ÈME DIMANCHE DE CHAQUE MOIS

Envie d'aller faire vos achats sur un
marché de producteurs ? Bienvenue
à Fayet



Où se situe t'il ?

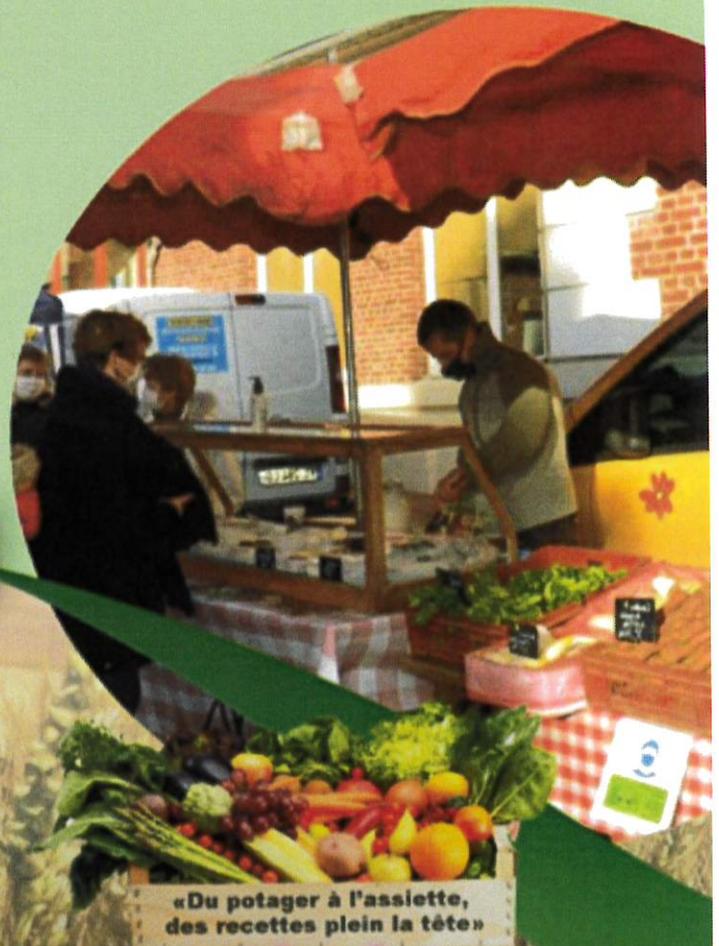


Rendez-vous sur le
parking de la salle
polyvalente

Ce que je peux y trouver ?

Des Producteurs **Locaux** et
principalement **Bio**

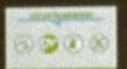
Vente directe de produits
frais et fermiers



DATES À RÉTENIR

**21/03, 18/04, 16/05,
20/06**

Une question sur l'origine d'un produit ?
Interrogez le producteur il saura vous
répondre.



**Gratuit et sans
inscription**

Merci de
préciser les
allergies et si
vous refusez la
parution de
photos lors de
l'arrivée des
enfants sur
place

Fayet
**Chasse aux
oeufs de
Pâques**



Lundi 5 Avril

2021

10h30 à 12h
Pour les Fayellois nés
entre 2010 et 2020

Rdv sur le terrain de pétanque





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2021



**LE SNU NE SE
RACONTE PAS,
IL SE VIT !**



Le Service national universel (SNU) promotion 2021 s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

LES OBJECTIFS

✓
Faire vivre
les valeurs
républicaines

✓
Renforcer
la cohésion
nationale

✓
Développer
une culture de
l'engagement

✓
Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle



- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

3
Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

LES ÉTAPES CLÉS



- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

ÉTAPE 1 LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique



Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



Quand ?

du 21 juin
au 2 juillet 2021.



Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit un certificat de participation au séjour de cohésion.

ÉTAPE 2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



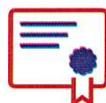
Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.



Des exemples ?

Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.



Et après ?

À l'issue de la mission, un certificat est remis à chaque volontaire.



Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

ÉTAPE 3 L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).



Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



Durée ?

De 3 mois à 1 an.



Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.

VOS QUESTIONS SUR LE SÉJOUR DE COHÉSION

Comment se passent les journées ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise. Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme la formation aux premiers secours, la participation à des actions solidaires, différents modules sur site et à l'extérieur, etc.

Qui assure l'encadrement des séjours ?

Ce sont des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les volontaires sont regroupés dans une maisonnée de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Une tenue est-elle obligatoire ?

Oui, la tenue est remise lors de votre arrivée au centre.

Et pour un jeune en situation de handicap ?

Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous. Le SNU est inclusif et universel.



#SNUjvais

Informations et inscription

snu.gouv.fr

—
AISNE

SECTEUR DE SAINT-QUENTIN PERMANENCES D'INFORMATION HABITAT 2021



**Des subventions, primes et prêts peuvent être mobilisés !
Une information complète sur la rénovation de l'habitat et la
maîtrise énergétique**



Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ?

Venez vous renseigner !



**Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois
De 13h30 à 15h30**

**A la Maison de l'égalité et du droit
Aile droite du Palais de Fervaques
12 rue Victor Basch à SAINT-QUENTIN**

12 - 26 JANVIER

9 - 23 FEVRIER

9 - 23 MARS

13 - 27 AVRIL

11 - 25 MAI

8 - 22 JUIN

14 - 28 SEPTEMBRE

12 - 26 OCTOBRE

9 - 23 NOVEMBRE

14 DECEMBRE



CONTACT

SOLIHA Aisne

32 rue Marcelin Berthelot – 02000 LAON
Tél. : 03.23.26.73.50 - Fax : 03.23.26.73.99

Email : contact.aisne@solihha.fr

SECTEUR DE SAINT-SIMON PERMANENCES D'INFORMATION HABITAT 2021



**Des subventions, primes et prêts peuvent être mobilisés !
Une information complète sur la rénovation de l'habitat et la
maîtrise énergétique**



Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ?

Venez vous renseigner !



**Le 2^{ème} mardi de chaque mois
De 16h15 à 17h15**

Mairie de MONTECOURT- LIZEROLLES	MAIRIE DE FLAVY-LE- MARTEL	Relais Services Publics de SAINT-SIMON
12 JANVIER	9 FEVRIER	9 MARS
13 AVRIL	11 MAI	8 JUIN
14 SEPTEMBRE	12 OCTOBRE	9 NOVEMBRE

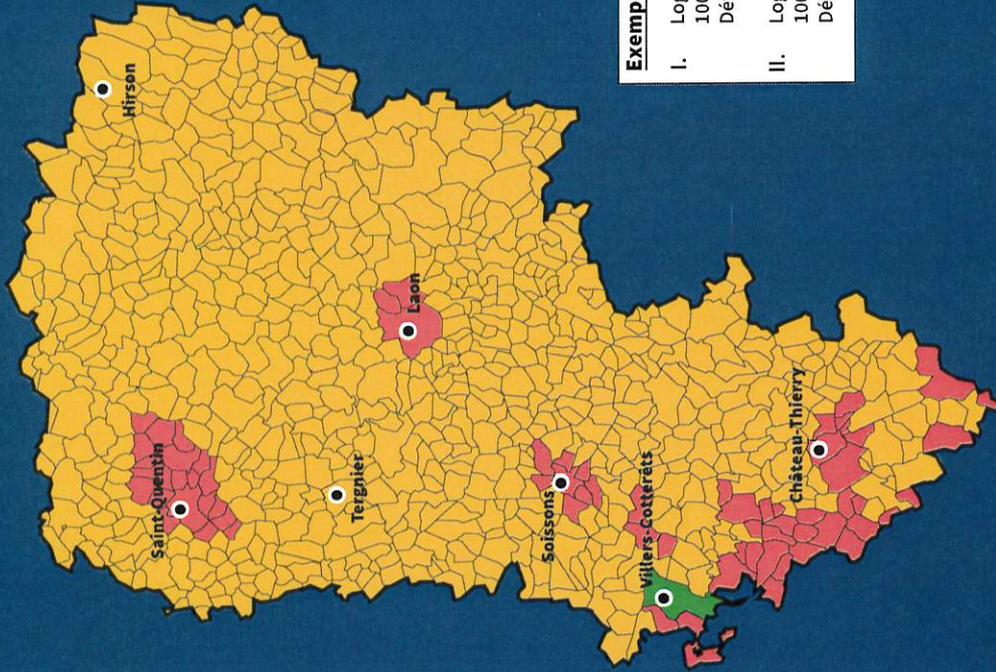


CONTACT

SOLIHA Aisne

32 rue Marcelin Berthelot – 02000 LAON
Tél. : 03.23.26.73.50 - Fax : 03.23.26.73.99
Email : contact.aisne@soliha.fr

Le Mouvement SOLIHA, SOLIdaires pour l'HABitat est le premier réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat. Son objectif est de favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.



Plafonds de loyers applicables en 2020 en euros/m² par mois

Zone	Loyer social	Loyer très social
Zone B1	8,08 €	6,29 €
Zone B2	7,76 €	6,02 €
Zone C	7,20 €	5,59 €

Exemple

I.	Logement 5 pièces à Vervins Zone C	100 m ² - Loyer Très Social Mensuel : 559 €	Défisicalisation à 85 %.
II.	Logement 4 pièces à Laon Zone B2	100 m ² - Loyer Très Social Mensuel : 602 €	Défisicalisation à 85 % + Prime 1 000 €.

Les associations du Mouvement SOLIHA sont agréées « Service social d'intérêt général »

Avec la participation financière du Conseil départemental de l'Aisne.
 Agréée par la Préfecture de l'Aisne pour l'Intermédiation Locative Sociale.
 Garantie Financière CEGC.

NOTRE MISSION, **MOBILISER** LE PARC PRIVE A DES FINS SOCIALES



AGENCE LOCATIVE IMMOBILIÈRE SOCIALE

SOLIHA
 SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



SOLIHA AISNE
 32 rue Marcelin Berthelot - 02000 LAON

AISNE

GESTION LOCATIVE

▲ Simplification et sécurisation

Gestion administrative ;
Recherche des locataires ;
Rédaction des baux ;
Etat des lieux d'entrée/sortie.

▲ Accompagnement de la gestion locative

Rapport de gérance ;
Quittancement des loyers.



Bénéficiez de la loi COSSE jusqu'à 85 % de déduction fiscale

Conditions :

Confier votre logement en gestion auprès de SOLIHA
Aisne

Défiscaliser ses revenus fonciers en louant moins cher



Contactez notre service

03.23.26.73.90

03.23.26.73.55

06.23.26.73.52

e.blanchard@solihha.fr

c.tirvaudey@solihha.fr

o.labrevoir@solihha.fr



SOLIDARITÉ SÉCURITÉ PROXIMITÉ MÉDIATION

VOS AVANTAGES

▲ Assurance locative

Assurance détériorations immobilières à 1 % du
montant du loyer + charges.

▲ Sécurité impayés de loyers

Mise en place du dispositif VISALE gratuit (garantie
impayés de loyers dès le 2ème mois avec effet
rétroactif).

▲ Accompagnement par une CESF durant toute la durée du bail pour les locataires

Suivi du ménage adapté à ses besoins : accès aux
droits, adaptation au logement, médiation avec le
voisinage, etc. ;

Niveau de loyer en adéquation avec les revenus,
suivi des impayés de loyers.

NOS MISSIONS

▲ Contrôler la **QUALITÉ** et la **CONFORMITÉ**
des logements aux normes actuelles ;

▲ Favoriser l'**ACCÈS** et le **MAINTIEN** des
personnes fragilisées dans un logement
DECENT et **AUTONOME** tout en sécurisant le
risque locatif du propriétaire ;

▲ **MOBILISER** des logements sur le parc privé
pour loger les personnes en difficultés en
proposant des dispositifs adaptés aux
propriétaires ;

▲ Avoir un **SERVICE PROFESSIONNEL** et un
ACCOMPAGNEMENT personnalisé pour la
mise en place des dispositifs d'intermédiation